

Avis de constitution

SOCIETE « CHEICK SERVICES BTP »

Siège ABIDJAN YOPOUGON ANANERAIE, Lot 2871,
Ilot 107

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26 Aout 2024, et enregistrés au CEPICI le 29 Aout 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CHEICK SERVICES BTP »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en République de COTE D'IVOIRE et à L'ETRANGER :

TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES, ACHAT ET VENTE DE VEHICULES, COMMERCE GENERAL, CONSTRUCTION DE BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VRD, MACONNERIE, ELECTRICITE BT, CARRELAGE, PLOMBERIE, SANITAIRE, COUVERTURE, CHARPENTE METALIQUE, ENTRETIEN DE ROUTE, , IMPORT-EXPORT, MECANIQUE GENERALE, FOURNITURE DE BUREAU, PRESTATION DE SERVICES DIVERS.

La participation directe ou indirecte de la société a toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement a l'objet ci-avant;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'

extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON ANANERAIE, Lot 2871,
Ilot 107

Dirigeant(s) M CISSE CHEICK MOHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-09545 du 24/09/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°56743/GTCA/RC/2024 du 24/09/2024

